



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 69126

Texte de la question

M. Léonce Deprez soulignant l'intérêt et l'importance des « actions de la mission pour l'éducation artistique dans le domaine musical (26 mars 2001) », demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui préciser le bilan des universités d'été et des séminaires nationaux de formation organisés au cours de l'été 2001, selon son annonce précitée.

Texte de la réponse

Pour marquer la priorité donnée aux activités locales et chorales à l'école, un séminaire d'été a été organisé par la mission de l'éducation artistique et de l'action culturelle du ministère de l'éducation nationale du 22 au 8 août 2001 à Vézelay. Il a regroupé trente-cinq conseillers pédagogiques en éducation musicale recrutés majoritairement parmi les plus récemment nommés. Très orienté sur une pratique des stagiaires, il a fait intervenir Claire Marchand et Pierre Mervant pour la direction de chœur et la technique vocale. Ce stage, très apprécié, a entraîné, dans les circonscriptions où exerçaient les conseillers pédagogiques en éducation musicale, des actions de formation auprès des enseignants généralistes, souvent en partenariat avec des structures spécialisées. Par ailleurs, les chartes départementales de développement de la pratique vocale et du chant choral signées par quarante-huit départements en 2001 sont financées par la direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et le centre national de documentation pédagogique et comportent chacune un volet formation s'adressant principalement aux professeurs des écoles.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69126

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6566

Réponse publiée le : 28 janvier 2002, page 457